

LA BOURSE

Clôture d'hier à Galata
L'or 745 —
Lis. 725 —
Francs 279
Lires 159 —
Marks 20 25
Leis 28 56
Levas 25 —

ABONNEMENTS

UN AN SIX MOIS

Ltgs.	Ltgs.
Constantinople...9	5.
Province.....11	6.
Etranger frs...100	frs...60

LE BOSPHORE

Journal Politique, Littéraire et Financier

ORGANE FRANÇAIS INDÉPENDANT

Directeur-Propriétaire MICHEL PAILLARÈS

LE NUMÉRO 100 PARAS

Haissez-vous dire, laissez-vous limer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée.

PAUL-Louis COURRIER.

3me Année. — No 649

MERCREDI

21

DECEMBRE 1921

RÉDACTION-ADMINISTRATION

Péra, Rue des Petits-Champs, No 5.

TELEGRAMME «BOSPHORE» PERA.

Téléphone Péra 2089.

FRIED.

La Société des Nations échec et mat

On ne doit pas être content à l'Assemblée de Genève de l'Amérique. En effet, Nord-Américains et Sud-Américains semblent s'être donné le mot pour démontrer l'impuissance, partant l'inutilité de cette pauvre Société des Nations, qui, certainement, est pavée d'excellentes intentions, mais qui, justement, comme l'Enfer, n'aboutit qu'au mal.

La Conférence de Washington a été un coup droit que la Société n'a pu parer et dont son prestige aura quelque peine à se remettre en garde. Il semblait que si quelqu'un devait connaître de la réduction et de la limitation des armements, c'était bien la Ligue de M. Wilson, créée et mise au monde expressément pour amener le décret général. Que les États-Unis, qui n'avaient pas voulu entendre parler du Covenant, déniassent toute compétence à la Ligue Wilsonienne, cela se conçoit aisement. Il ne pouvait même en être autrement. Mais les autres Etats représentés à la Conférence du Pacifique étaient tous membres de la Société des Nations. Et parmi les représentants qu'ils avaient envoyés à Washington se trouvaient des délégués à l'Assemblée de Genève, chauds partisans de cette institution. Cependant, ces membres de la Société n'ont pas pensé une seconde au Pacte qui devait les lier. De fait, la Société des Nations que le délégué belge, M. Lafontaine, avait, dans un accès d'enthousiasme, proclamé « Souveraine », a été dessaisie, comme un simple ressort judiciaire d'ordre secondaire, sans que nul n'elevât la voix pour formuler la moindre protestation.

Maintenant, en voici bien d'une autre avec les Républiques sud-américaines. Celles-là ne se gênent pas pour envoyer la Société des Nations... sous forme cher à M. Bergeret. Il ne s'agit plus seulement d'une boudure comme celle de la République Argentine s'en allant parce qu'on n'a pas voulu admettre l'amendement au Pacte proposé par sa délégation — jouant, en l'occurrence, le rôle de fourrier de l'Allemagne — et se tenant prête à rentrer au premier signal qu'on lui adressera. C'est une méconnaissance absolue des attributions de la Société, une violation formelle du Pacte, un reniement catégorique du Covenant. L'ultima ratio est chargée de trancher un litige que la Société des Nations n'a pu régler. Le canon remplace les parolles du Conseil exécutif et de l'Assemblée plénière.

Une dépêche télégraphique annonce, en effet, que Peruviens et Chiliens se battent. Et certainement, le conflit ne restera pas limité entre Lima et Santiago ; il entraînera dans la lutte La Paz — depuis 1879, la Bolivie a toujours fait cause commune avec le Pérou — et peut-être Buenos-Ayres, l'Argentine guignant la Patagonie chilienne.

On peut dire que la Société des Nations a joué de maître dans cette affaire, car il y avait la, pour elle, une belle occasion de démontrer, à la fois, qu'elle était capable d'une réalisation pratique de ses théories sur l'efficacité de l'arbitrage et qu'elle avait le sens clair de ses devoirs et de ses pouvoirs. Les membres de l'Assemblée sont-ils des représentants des nations, les uns officiels, les autres plus ou moins officieux, ou des magistrats suprêmes, ainsi que d'aucuns d'entre eux aiment à se dire ? Doivent-ils s'occuper avant tout des conflits internationaux — quand on voudra bien les soumettre à leur docte appréciation — ou de tous les problèmes, économiques, financiers, sociaux, etc ? Eux-mêmes n'en savent rien, en fin de compte.

Le conflit, vieux de quarante ans, entre le Chili, d'une part, le

Une commission juridique mixte provisoire

Un décret loi vient d'être promulgué concernant les procès d'ordre civil, commercial et maritime entre les sujets ottomans et les sujets anglais, français et italiens.

Cette promulgation a eu lieu à la suite d'une entente entre le gouvernement ottoman et les Hauts-Commissariats des trois puissances.

Ces procès seront jugés par une commission judiciaire mixte provisoire qui siégera pendant la période de l'armistice.

Sauf le droit de propriété se rapportant aux immeubles, cette commission jugera tous les procès pouvant surgir entre Ottomans et les sujets précités, y compris les procès de location quand un accord sera intervenu pour la période d'armistice entre les Hauts-Commissariats alliés et le gouvernement ottoman sur les modifications à apporter à la loi actuelle sur les lois de location.

Les sentences seront rendues au nom du Sultan.

La commission se composera de trois membres appartenant à la sujétion des trois puissances alliées et de trois membres ottomans. Chaque affaire sera jugée par un membre allié de la même nationalité que l'intéressé allié, un membre ottoman et un troisième d'une autre nationalité alliée.

Le président sera le membre ottoman. Les décisions seront rendues à la majorité des voix.

Les requêtes seront présentées directement à la commission.

Déduction faite des frais de la commission, le surplus des recettes ira au Trésor impérial.

Les requêtes et citations seront rédigées en turc et en français.

Les plaidoiries pourront être prononcées en français ou en turc. De même les sentences seront rédigées dans les deux langues. En cas de contestation, le texte français sera loi.

Pour l'exécution des sentences, le chef du bureau exécutif utilisera, en cas de besoin, le concours de la police ottomane, s'il s'agit d'un sujet ottoman, et celui de la police interalliée, s'il s'agit d'un sujet relevant de l'une des trois puissances alliées précitées.

Dans le second cas, les instructions du président doivent porter aussi la signature de l'un des membres alliés.

La commission siégera au ministère de Justice.

Elle jugera même après la signature du traité de paix les affaires dont elle aura été saisie précédemment, à moins que le traité en question n'en décide autrement.

A. de la Jonquièvre.

LES MATINALES

Ce n'est pas seulement à Paris qu'on organise de belles expositions. En ce moment, en Russie, se tiennent deux expositions sensationnelles.

La première est à Pétrograd, au musée de la Société des amis des sciences naturelles. On y voit, soigneusement rangés dans les vitrines, tous les succédanés du pain employés dans la région de l'Oural. Il paraît que rien n'est plus curieux. On y trouve notamment du pain fabriqué avec la poire, de l'argile, de la fange de marais, de l'arroche, des bourgeois de bouleau, et des conques faites de bourdaine, de sorbier, de racines et d'herbes...

La seconde, à Moscou, est organisée dans les anciens magasins Mur et Mér'lis, dont la devanture porte encore la trace des balles tirées en 1917. Jadis, on admirait là des blocs d'or, des morceaux de marbre, des pierres précieuses. Aujourd'hui, tant il est vrai que les Russes ne sont plus préoccupés que de savoir comment ils mangeront ce soir, ce sont des produits alimentaires. Et quels produits ! De la teinte, de l'écorce d'orme, de la racquette, de l'oignon sauvage, de la racine de campanule, des crêpes faites avec des glands broyés, des galettes de paille hachée, des broches de feuilles séchées avec un peu de farine pour « iter », des variétés de farines : la farine d'ortie, qui est verte, la farine d'écorce de chêne, la farine d'osseille sauvage, la farine de sciure de tilleul... etc.

Lenin a publié une proclamation recommandant à son peuple de visiter minutieusement ces deux expositions. Sans doute estime-t-il que c'est là le meilleur moyen de combattre la faim ! Aussi affirme que l'on soit, il suffit, pour rattraper, de regarder ces aliments pour instantanément perdre l'appétit.

Angora et les Azerbaïdjanais

Ibrahim Abilooff bey, représentant de l'Azerbaïdjan à Angora, a rendu le 10 décembre une visite spéciale à Mustafa Kémal. Conformément aux instructions reçues, il lui a rendu compte de la nouvelle situation dans les Etats du Caucase, ainsi que de la crise économique qui sévit en Azerbaïdjan. Le gouvernement d'Angora se propose de prêter aide et assistance au gouvernement azerbaïdjanais.

Selon les informations complémentaires reçues de l'Azerbaïdjan, les classes de la petite bourgeoisie se préparent à émigrer en Anatolie et en Perse en raison de l'insuffisance de leurs moyens d'existence. On redoute des troubles dans ce pays.

Pour les pauvres de la Colonie française

Une distribution de vivres sera faite aux familles nécessiteuses de la Colonie française le vendredi 23 décembre, de 10 heures du matin à midi, à l'ambassade de France sous les auspices de Mme la Générale Pelle.

La question orientale

Londres, 20 déc. — La délégation grecque a décidé définitivement de ne se rendre ni à Rome ni à Paris. Elle se propose de poursuivre ici les négociations déjà entamées sur la question orientale.

Ces pourparlers concernant un emprunt continuant M. Gounaris aura un nouvel entretien avec Lloyd George avant la réunion de la Conférence pour discuter la question orientale. (Bosphore)

Athènes, 20 déc.

Les associations politiques de Grèce ont adressé au Lord Maire de Londres un télégramme exprimant toute la reconnaissance du peuple grec à l'occasion du meeting tenu récemment dans la capitale anglaise. (Bosphore)

Londres, 19. A.T.I. — L'examen de la question orientale aura sans doute lieu à Paris entre le 8 et le 10 janvier prochain. Les ministres grecs ont clairement expliqué à Paris et Londres le point de vue du gouvernement hellène.

Commentant la solution éventuelle du conflit gréco-turc, la presse britannique affirme que les Alliés ne devront pas tenir compte exclusivement des intérêts des belligérants. Si l'il s'agit de faire en réellement œuvre de pacification entre Grecs et Turcs, dit le Daily Telegraph les Alliés doivent leur faire comprendre que, de part et d'autre certains sacrifices sont indispensables.

Les journaux londoniens ajoutent encore qu'en Orient l'Entente a de très grands intérêts dont il faudra tenir compte lors du règlement de la question orientale.

Athènes, 19. A.T.I. — Depuis un certain temps la presse kényaliste s'attache à démontrer l'irréversibilité des conditions posées par la Grèce pour conclure la paix avec la Turquie.

Les journaux d'Angora affirment que l'armée grecque doit tout d'abord évacuer l'Anatolie. A propos l'Eleftheros Typos reproduisant des articles du Hakimie Milli déclare que si le gouvernement d'Angora demeure sur ce point de vue, la guerre entre la Grèce et la Turquie continuera encore pendant longtemps.

L'« Intransigeant » déclare que les hommes d'Etat, grecs et turcs, n'ont pas réussi jusqu'à présent à démontrer à l'étranger la justesse de la thèse qu'ils défendent.

(Bosphore)

A Athènes

Athènes, 19 déc. — A l'occasion de l'anniversaire de la rentrée du roi des manifestations publiques ont eu lieu avec drapeaux et portraits. (Bosphore)

La situation financière du Reich

Londres, 20 déc. — La presse britannique affirme que le refus de la Commission des réparations interalliée au sujet du délai demandé par le gouvernement allemand trouve l'approbation générale des milieux politiques alliés : cependant, certains journaux anglais croient que l'Entente devrait faire des concessions au gouvernement de Berlin en tant que ces concessions peuvent apporter l'amélioration progressive de la situation financière actuelle du Reich. (Bosphore)

L'Entente à Londres

Paris, 20 déc. — Le ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Jaspar, paraîtra incessamment à destination de Londres pour participer aux délibérations qui ont lieu entre les présidents des conseils de France et de Grande-Bretagne. (Bosphore)

L'avenir de l'Entente Cordiale

Paris, 19. T. H. R. — Dans une lettre adressée au Times le général Seely, ancien ministre britannique de la guerre, rappela à ses compatriotes en des termes d'une haute portée morale, et d'une parfaite clarté, ce que la France avait été amenée à attendre de l'Entente Cordiale. Evocant le traité signé le 28 juin 1919 entre la France et l'Angleterre par lequel cette dernière puissance s'engageait à venir au secours de la France, au cas d'une agression non provoquée de la part de l'Allemagne, il dit que ce traité était surbordonné à la ratification d'un même engagement pris par l'Amérique envers la France.

Le général Seely déclare que, le fait même que la France n'obtient pas la garantie en question tient la Grande-Bretagne encore plus obligée à tenir sa promesse d'aider la France en cas de besoin. « C'était notre devoir d'exprimer immédiatement cette idée évidente par elle-même et d'assurer la France que nous tiendrons notre parole. Le délai que nous y avons apporté a causé un tort infini, non seulement à nos relations avec la France, mais aux perspectives de désarmement de paix mondiale. On a pu croire habile de marchander avec la France à ce sujet et la morigénier, mais certainement et la était moralement blânable et l'événement a prouvé que cela n'était pas habile.

Il n'est pas trop tard et le premier ministre britannique pourrait maintenant annoncer que d'accord avec ses propres déclarations, notre promesse faite à la France sans tenir compte de ce que d'autres pourront faire ou ne faire, sera tenue. On peut s'arranger pour faire confirmer par les deux Chambres l'engagement qu'elles ont pris en 1919.

Il n'y a pas là d'alliance offensive et défensive, pas de diplomatie secrète, c'est l'affirmation publique que nous remplissons une obligation morale et une promesse solennelle. C'est une extension du pacte de la Société des nations, donnant une sécurité additionnelle au membre de la Société qui court le plus grand risque. C'est ainsi que la France vaillante et meurtrie et maintenant défaillante, redéviendra pour nous une amie ferme et fidèle.

Il n'y a pas de triste brocanteur tient ses prix. Ces gens-là ont besoin du remède que le joyeux guignol Lyonnais qui offre de racine d'Amérique et qui est souverain, parait-il, pour rendre aimables les femmes acariâtres.

Si M. E. Giraud n'est pas tendre pour les mercantils, il l'est bien moins encore pour les courtiers de change. Le Bosphore n'est donc pas le seul de son avis.

« A la réunion de la Chambre de commerce ottomane, dit-il, on s'est beaucoup élevé contre les spéculateurs et ces accusations sont justifiées. Il y a, sur le seuil des banques, des légions de courtiers marrons qui achètent, vendent toute la journée. Dès que les établissements financiers ferment leurs guichets, ces spéculateurs se réunissent dans un café de Pérou et, jusqu'à une heure avancée, continuent leurs tripolages. On a cité une preuve très probante de leur rôle nuisible. Un de ces derniers jours, les banques étant fermées, il n'y a pas eu de transactions régulières et cependant le change a fortement baissé durant cette journée de repos.

La légion de tripoteurs réalise de gros bénéfices ; c'est le commerce qui les supporte.

Il faut donc se défendre contre le trottoir, comme l'a dit spirituellement l'un des délégués ottomans. On a proposé de rétablir la centrale des devises qui avait fonctionné pendant la guerre et qui avait laissé de mauvais souvenirs. On a, avec raison, renoncé à celle en-trave.

Durant un certain temps, les banques s'étaient entendues pour ne pas favoriser la spéculation. Pour y arriver, elles refusaient de faire des avances sur du change et, autant que possible, ne vendaient pas aux spéculateurs. Ces mesures avaient donné de bons résultats ; on les avait abandonnées lorsque le change avait paru se stabiliser.

moyens les plus pratiques d'enrayer la spéculation.

Mais à cela, un mauvais plaisir écrit à M. Giraud lui-même :

« Vous voulez combattre la spéculation et vous chargez les banques de ce soin. C'est comme si l'on confiait l'administration douanière à des contrebandiers. Les banques sont, en effet, les premiers et principaux spéculateurs, et il continue sur ce ton durant deux grandes pages.

Il est bien entendu, ajoute M. E. Giraud, que nous ne croyons rien de ces allégations. Nous les notons à titre humoristique. Les banques ont donné la preuve, l'an dernier, qu'elles pouvaient restreindre la spéculation et nous avons ressentis les effets salutaires de leur intervention. Nous attendons encore beaucoup de leur action collective. »

Nous sommes de la même opinion que notre ami, M. Giraud. Il nous voudra peut-être de n'avoir fait notre article, qu'avec sa propre prose. Plagiaire, nous le sommes, mais péché avoué, dit-on, est à moitié pardonné.

François Palty.

Les mémoires de Talaat pacha

Les événements à Ismidt, Brousse, Adana. — L'affaire des déportations.

Les agitateurs venus à Ourfa firent courir le bruit que les Arméniens ayant occupé Van, les Russes arriveraient sous peu à Séverek. Ces hommes propagèrent toutes sortes de fausses nouvelles.

A Ourfa, le quartier arménien se compose de 500 maisons, toutes en pierre.

Avant l'insurrection, les comités avaient arrêté les fonctions de chacun. Tandis que ces préparatifs se poursuivaient, le gouvernement ayant appelé sous les drapéaux la classe 1944, l'insurrection éclata dans le village de Guirmouché. Le 19 août 1915, elle avait gagné Ourfa.

La plupart des soldats et gendarmes envoyés à Guirmouché avaient été tués.

Vu l'insuffisance des troupes se trouvant à Ourfa, le gouvernement y envoya des renforts (Deux lignes supprimées).

Bien que le commandant des forces militaires eût invité les Arméniens fidèles à sortir de la ville aucun d'eux ne s'éloigna. Les travaux de défense qu'ils avaient organisés furent détruits à coups de canon. Ourfa était pour les Arméniens un centre d'organisation des plus importants. Les Anglais, les Français et les Russes avaient prêté une large assistance en vue de l'organisation de l'insurrection à Ourfa. Les citermes étaient pleines d'armes et de munitions. Quant aux vivres, ils pouvaient suffire pour 9 à 10 mois.

Les conseils des puissances ententistes prétendent une aide très large aux insurges.

Les missionnaires américains — dont Lester — fournissoient aux Arméniens des vêtements et des drapéaux.

La déclaration de ce missionnaire — qui se suicida ensuite en absorbant du poison — est des plus suggestives.

Le cours de l'affaire de Chabine-Kara-hissar — où les Arméniens se défendirent pendant 25 jours —, nos troupes perdirent 84 soldats tués dont 2 officiers.

Les Arméniens ayant fait, au dernier moment, une sortie, 300 d'entre eux réussirent à s'échapper. Quant aux autres, ils se rendirent y compris les femmes et les enfants.

Davant ces mouvements insurrectionnels éclatant partout, l'armée appliqua partout la loi de déplacement des populations. Les soldats comme les civils étaient convaincus que les Arméniens étaient à l'extermination des Turcs. Rien n'est plus contraire à la vérité. Toutes les fois que l'on était informé d'événements regrettables, l'ambassade d'Allemagne présentait une note à la Sublime Porte où elle demandait la cessation de cet état de choses.

Ces notes se trouvent aux archives du Babi-Ali. On doit avouer sans néanmoins essayer de justifier les méfaits qui ont été commis — que tout tribunal conscientieux ne pourrait que reconnaître que la cause de ces événements regrettables ont été les Arméniens.

Lorsque les déplacements commencèrent dans différentes parties de l'Anatolie, cette situation produisit une impression profonde sur les Arméniens de Constantinople et surtout sur les comités.

Le centre de l'organisation révolutionnaire était à Constantinople qui était en même temps le centre de notre organisation militaire. Par conséquent, le quartier-général, afin de prévenir un mouvement insurrectionnel analogue dans la capitale même — ce qui pouvait me mettre en danger la défense des Dardanelles — ordonna à la direction générale de la police, qui se trouvait sous ses ordres, de faire arrêter tous les déportations belges n'avaient pas commencé.

Si l'Allemagne s'était trouvée à notre place, elle aurait agi de la même façon. Le Dr Lepsius ajoute qu'à cette époque encore, les déportations belges n'avaient pas commencé.

Je ne me rappelle pas avoir dit une pareille chose au comte Metternich.

Cependant, aucune comparaison n'est possible entre la déportation des Belges et l'affaire arménienne.

La Belgique étant un pays belligérant, ses soldats, aussi bien que ses citoyens avaient le droit de défendre leur pays.

Quant aux Arméniens, c'étaient des citoyens ottomans.

France et Angleterre

Paris, 19 T.H.R. — Le *Petit Journal* croit savoir qu'à la suite de communications confidentielles de M. Balfour, M. Lloyd George partagerait l'avis favorable de MM. Briand et Loucheur, que les Etats-Unis désirent les voir solliciter pour vaincre les difficultés économiques actuelles.

L'*Entrevue* écrit savoir que M. Briand subordonnerait la poursuite des conversations qui vont s'engager à Londres à la reconnaissance formelle du droit de la France au paiement intégral de l'Allemagne. C'est seulement après la reconnaissance de ce droit, que la conférence générale des alliés sur toutes les questions économiques, pourra être envisagée.

L'entourage de M. Briand manifeste un grand optimisme.

Le *Matin* reproduit sous réserve des bruits selon lesquels l'Angleterre offrirait à la France des compensations pour la production éventuelle de la dette allemande.

Londres, 19 A.T.L. — La presse britannique annonce qu'hier dans la matinée MM. Lloyd George et Briand ont conféré à Downing Street. Les deux Premiers se sont entretenus longuement au sujet des propositions formulées par le gouvernement de Berlin concernant les modifications à apporter à l'exécution des réparations. On prévoit que M. Briand restera à Londres jusqu'à la fin de cette semaine.

Le *Daily Telegraph* affirme que les pourparlers entre les deux présidents des conseils se poursuivent dans une atmosphère des plus cordiales. Une fois de plus il sera démenti aux yeux du public que la France et l'Angleterre entendent coopérer étroitement dans toutes les grandes questions intéressant les nations respectives.

EN IRLANDE

Dublin, 19. T.H.R. — Le *Dail Eireann* qui termine ses délibérations se réunit en session publique. M. Griffith propose la ratification de l'accord, dont le rejet allégerait à l'Irlande la sympathie.

M. de Valera s'insurge vigoureusement

l'accord, et il espère que ce projet sera nul car il possède le droit de limiter la marche en avant d'une nation.

Le ministre de l'intérieur sinn feiner appelle l'avis de M. de Valera, tandis que M. Collins affirme que le traité donne à l'Irlande la liberté que désirent toutes les nations.

Les signataires de l'accord de Londres rapportent que M. Lloyd George présente l'accord sous forme d'ultimatum, menaçant la reprise de la guerre au cas de refus de signature.

Les troubles continuent à Belfast ; la mort a été atteinte à Deur-Yol. Il est faux que les habitants de cette localité se soient battus à actes répréhensibles.

Le conseil mixte s'est occupé de la question des réfugiés. Il a délibéré également sur le contenu des télégrammes adressés de Smyrne et d'Athènes sollicitant une assistance immédiate.

Le 10 décembre, une réunion des étudiants tashnakistes a été organisée dans la salle de l'école arménienne Essayan une cérémonie commémorative pour honorer la mémoire de Khajag, une des plus hautes figures de la nation arménienne.

M. Zourigian a déclaré au nom de de son régiment que tous ses collègues ont fait leur devoir de suivre la voie indiquée par le grand patriote et de travailler à réaliser son rêve.

La Société des demoiselles

Israélites

Comme on l'avait prévu, le bal d'entente de la Société des demoiselles israélites de Pétra, qui a eu lieu dimanche 18 novembre, a été un véritable succès. Les coquets salons du Pétra-Palace offraient un coup d'œil exquis par la vue de nombreux petits visages sympathiques et souriants, aux habilements multicolores qui tournaient à toutes les danses engagées entre eux ou conduits par des Messieurs ou des Dames.

La ronde d'entente pendant laquelle de nombreux jouets furent distribués fut une véritable joie pour les petits. L'œuvre si humaine que patronne la Société des demoiselles israélites et qui consiste à fournir un repas quotidien et des habits aux éves pauvres de l'Alliance Israélite Universelle, a bien mérité un pareil succès.

Y.M.C.A.

Tous les membres de l'Y.M.C.A. 40 rue Cabristan, Pétra, sont cordialement invités à venir passer l'après-midi de vendredi 23 courant, de 6 à 8 heures pour fêter Noël. Cette fête aura lieu sous la direction de M. E. M. Hedren dont l'habileté dans l'organisation des fêtes est très connue.

Y.M.C.A.

L'Information d'Orient

Sommaire du No 73 du 16 déc 1921

1. La protection des minorités — 2. La presse turque. — 3. Exposition coloniale de Marsella. — 4. Les Messageries Maritimes. — 5. Le nouveau port de Constantinople (suite et fin). — 6. D'oguer Central d'Orient. — 7. Tabacs d'Orient et d'Outre-Mer. — 8. Pays inflationnistes et pays déflationnistes. — 9. Echos. — 10. Revue Commerciale. — 11. Le marché des Tabacs. — 12. Le marché des charbons. — 13. Le marché financier. — 14. Le marché des Essences et pétroles. — Métaux, matériaux de construction. — Produits chimiques et pharmaceutiques. — Matériel électrique. — Marché de l'opium. — Marché de la soie.

No venons d'apprendre que le bateau

Bernina (ex-Saratov) a été vendu aux enchères publiques, le 19 décembre 1921 par l'entremise de la maison bien connue MM. Toplis et Harding.

Guatémala, 19. T.H.R. — Le vice-président de la République et le ministre des affaires étrangères, précédemment arrêtés, furent remis en liberté.

Berlin, 19. T.H.R. — On annonce que l'ancien secrétaire d'Etat du ministère prussien à l'intérieur, M. Deibrock, est décédé.

En quelques lignes

Le filial de la société du Croissant-Rouge en Argentine a expédié 2,500 livres à la légation d'Espagne pour les blessés de l'Anatolie.

Zeki bey, directeur de la police d'Aydin, a été nommé caïmagam d'Aydin.

Guatémala, 19. T.H.R. — Le vice-président de la République et le ministre des affaires étrangères, précédemment arrêtés, furent remis en liberté.

Berlin, 19. T.H.R. — On annonce que l'ancien secrétaire d'Etat du ministère prussien à l'intérieur, M. Deibrock,

est décédé.

LA NAVE quittera vendredi l'affiche du Ciné Magic. — Avis aux retardataires.

EN ROUMANIE

Le nouveau cabinet

Bucarest, 19. T.H.R. — Hier soir, M. Take Jonescu, à définitivement constitué le nouveau cabinet de la ministre suivante :

MM. Take Jonescu, président et ministre des finances ; Michel Vladescu, ministre des domaines ; Derussu, ministre des affaires étrangères ; Mihai Sed, ministre de l'instruction publique ; le général Hothan, ministre de la guerre ; Constantine, ministre de l'intérieur ; Stefan Popescu, ministre de la justice ; Dumitrescu Bratia, ministre des cultes et des arts ; Oromolu, ministre de l'industrie et du commerce ; Lukashevitch, ministre des travaux publics ; Ciadarla, ministre des communications et transports ; Braideanu, ministre de Transylvanie.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d'hier soir le décret royal pour la prolongation des assemblées législatives, pendant trente jours.

Le *Journal Officiel*, « un peu tard », déclare que le décret pour la nomination des nouveaux ministres a été publié dans son édition spéciale d

La Bourse

Cours des fonds et valeurs
20 décembre 1921
tournés par la Maison de Banque
SEASIDE FRERES
57 Galata, Mehmed Ali pacha han 57
Téléphone 2108

COURS DES MONNAIES	
L'Or	745 —
Banque Ottomane	230 —
Livres Sterling	725 —
Francs Français	275 —
Dollars	150 —
Drachmes	122 50
Dollars	172 —
Lei Roumaine	28 50
Marks	80 25
Couronnes Autrich.	1 —
Levas	25 —
COURS DES CHANGES	
New-York	58 25
Londres	725 —
Paris	7 15
Genève	2 94
Bucarest	13 55
Athènes	101 —
Berlin	—
Vienne	80 —
Sofia	27 50
Amsterdam	1 55

LA BOURSE DE PARIS

Paris, 19 T.H.R. — Aujourd'hui, marché peu achalandé. Il en sera sans doute ainsi pendant la période des fêtes. En conséquence, on est de nouveau lourd.

La question du désarmement naval

Paris, 19 T.H.R. — Une note du ministère de la marine annonce que M. Briand dans son arrivée à Londres marqua le désir de la France, d'entrer dans les vues américaines, concernant la limitation du tonnage attribuable aux grosses unités. « Ainsi aucune chiffre ne fut fixé. Toute information à ce sujet serait inexacte et prématuree. »

Les meilleurs parlementaires français déclarent inexactes les nouvelles répandues hier, déclarant que M. Briand acceptait la proportion de tonnage primitivement réservée par M. Hugues pour la marine française. Ils remarquent qu'on doit se souvenir tout d'abord, que la proportion envisagée par M. Hugues concerne seulement la marine de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et du Japon, et que la proposition américaine à ce sujet, faîche lieu entre les intéressés, a une discussion qui dura cinq semaines.

D'autre part, il est vrai, que conformément aux instructions reçues de Paris, la délégation française se montre disposée à entrer dans les vues américaines concernant les capital ships elle indique par contre que ses démarches concernant les unités défensives comme croiseurs, torpilleurs et sous-marins, contribuaient au minimum, à ce que, dans les meilleures autorités françaises, était considérée comme indispensable pour assurer la défense des côtes et la sécurité des communications entre la France métropolitaine et ses possessions d'outre-Mer.

REVUE DE LA PRESSE

PRESSE TURQUE

Amérique-Anatolie

Le Vakit estime que le capital américain trouvera un emploi fécond en Anatolie :

Il s'exprime ainsi :

Bien que nous ne connissions pas le point de vue de la grande assemblée nationale de Turquie, nous pouvons dire dès maintenant que le gouvernement d'Ankara ouvrira à l'intérieur du pays, un vaste champ d'action au capital étranger.

Pour exécuter les travaux publics et d'économie que nous projettions, nous ne disposons malheureusement pas d'un capital national et indigène. Il nous faut assurer dans le pays l'ordre, la justice, la promulgation de lois répondant aux besoins actuels. Quand nous aurons fait cela, les étrangers auront confiance en nous, et, contre les garanties que nous leur fournissons, nous accorderont leur concours financier, sur des bases garantissant à la fois nos droits et leurs intérêts.

Dans cette question, nous répondrons avec sincérité tout d'abord aux offres des Américains qui veulent nous prêter leur assistance.

Il n'y a pas de paix

Dans son article de tête, le Vakit, commentant les déclarations faites

DERNIÈRE HEURE

Les écoles grecques du Pont Athénée, 20 déc.

Le gouvernement a été avisé que les autorités kényalistes ont fermé toutes les écoles grecques du Pont, spécialement à Trébizonde, Samos et Kérasounde. (Bosphore)

Le front kényaliste

Un conseil militaire s'est tenu à Angora le 12 décembre sous la présidence de Moustafa Kémal bey. Fezzi pacha, chef de l'état-major général de l'armée kényaliste, après avoir donné lecture des rapports des commandants des armées du front, a fait des déclarations sur la situation militaire actuelle. Ces déclarations, tout comme les explications de Moustafa Kémal, sont tenues rigoureusement secrètes. A l'issue de cette séance, des instructions confidentielles ont été données aux divers commandants du front. Les officiers et les soldats en congé ont été invités à rejoindre leurs corps. Le conseil s'est fort probablement occupé de l'affaiblissement de l'armée kényaliste vis-à-vis du conflit turco-grec.

Un cyclone à New-York

New-York. — Un violent cyclone s'est abattu dimanche sur New-York y provoquant des dommages considérables. (T.S.F.)

Le mariage de la princesse Mary

Le mariage de la princesse Mary aura lieu à l'Abbaye de Westminster entre le 20 février et le 1er mars. (T.S.F.)

à Angora à son directeur Ahmed Eminé bey, par Fezzi pacha, chef de l'état-major général de l'armée kényaliste, estime qu'il n'y a pas de paix prochaine et que tous les bruits mis en circulation à ce sujet ne sont qu'une manœuvre hellène.

Le Vakit s'exprime ainsi :

Les déclarations du chef de l'état-major général Fezzi pacha à notre directeur Ahmed Eminé bey forment une réponse aux bruits mis en circulation partout au sujet d'une paix prochaine entre la Turquie et la Grèce.

Fezzi pacha affirme que tous ces bruits sont l'œuvre de la propagande hellène.

En effet — surtout au cours de la dernière année — on n'a que trop parlé d'un « arrangement pacifique » d'une « Conférence de paix » d'une médiation impartiale des puissances. Toutes ces formules — inventées par l'ennemi — ne sont que la répétition — des pièges que l'on nous a déjà tendus dans le passé et dont nous avons conservé l'amer souvenir.

Par conséquent — dans la situation politique actuelle — en analysant les mêmes formules qu'on ne cesse de nous servir, et en nous rappelant les cruelles expériences du passé, nous ne pouvons pas éprouver le besoin d'une très grande circonspection.

D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne que, pour que la paix entre la Turquie et la Grèce soit possible, il faut que les Hellènes commencent par évacuer l'Anatolie sans conditions ni réserves. Hors de là, il n'y a pas de paix.

PRESSE GRECQUE

La rencontre

Briant-Lloyd George

Parlant de l' entrevue que M. Briant doit avoir à Londres avec M. Lloyd George, le Proodos écrit :

M. Briant discutera à Chequers avec le Premier anglais bien des questions mais aussi la question orientale. Certainement ces délibérations contribueront à résoudre plus d'un problème.

La ville de Chequers a des précédents à ce sujet. C'est la que M. Vénizélos discuta naguère de certaines choses importantes pour la Grèce. Mais c'était là d'autres temps.

Alors, M. Vénizélos, hôte de son grand ami, proposait et régnait. Aujourd'hui, M. Gounaris, de loin et comme un reporter attend d'apprendre quelque chose se rapportant aux destinées de la Grèce, de cette Grèce qu'il a humiliée et dont il apportera la condamnation quand il sera de retour à Athènes.

PRESSE ARMENIENNE

Les « mémoires »

d'un monstre

Le Djagdamard considère les « mémoires » de Talaat comme une justification vulgaire qui n'est autre chose que le recueil des rapports officiels turcs mis en circulation depuis la guerre et traduits en diverses langues. Notre confrère

L'amnistie a été votée à Angora

On demande d'Angora que le projet de loi sur l'amnistie générale a été voté le 19 décembre par l'Assemblée nationale.

La diplomatie des Etats du Caucase

Le gouvernement de Moscou a transmis au gouvernement d'Angora une note insistante sur la nécessité de mettre fin à la mission des représentants à Angora des Etats du Caucase à la suite du nouveau régime fédéral instauré au Caucase. Youssouf Kémal bey a soumis la note à l'Assemblée nationale qui prendra une décision à ce sujet.

Au Portugal

Un nouveau gouvernement a été formé dimanche à Lisbonne. M. Cunha Leal a été désigné comme premier ministre. (T.S.F.)

Le Japon et la conférence de Washington

La décision concernant le maintien par les Etats-Unis du Colorado et du Washington dans leur flotte de grosses unités a suscité une vive protestation dans les journaux japonais. La conférence et la délégation japonaise sont prises à partie.

déclare que s'il parle de ces « mémoires », ce n'est pas dans le but de répandre à ce sujet abominable de mensonges et aux altérations cyniques du monstre, car il aurait fallu plusieurs volumes pour cela.

Il n'y a que des monstres qui puisent raconter et juger si légèrement les événements d'une guerre sans précédent ainsi que l'histoire de l'extermination de tout un peuple. Nous allons nous occuper d'un autre point de vue. Nous nous demandons quels sont les avantages que nos voisins comptent tirer en publiant dans une période si délicate des « contes » pleins de venin et de fiel. C'est un organe reconnu pour ses tendances fanatiques qui les reproduit. Chaque ligne de cet organe est un sermon aux masses turques. S'ils viennent ainsi enterrer le feu du foyer sacré de l'odjak unioniste, il faut avouer qu'ils ont fait là une trouvaille merveilleuse.

Il y a encore un autre point de vue à envisager. Aux premiers jours de l'amnistie, nos voisins de stopeur s'avisaient de rejeter la responsabilité des horreurs sans nom sur un groupement maudit et abhorré. La tempête a passé et la barbarie de Talat-Enver a été érigée en sacerdoce, transformée en une cause nationale turque.

Tous les Turcs maintenant rappellent que les déportations étaient des nécessités militaires et que tous les Etats en font autant. Ils veulent faire accroire au monde extérieur que la Turquie n'est pas fautive ou qu'elle ne fait pas exception à la règle générale.

Par conséquent — dans la situation politique actuelle — en analysant les mêmes formules qu'on ne cesse de nous servir, et en nous rappelant les cruelles expériences du passé, nous ne pouvons pas éprouver le besoin d'une très grande circonspection.

D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne que, pour que la paix entre la Turquie et la Grèce soit possible, il faut que les Hellènes commencent par évacuer l'Anatolie sans conditions ni réserves.

Hors de là, il n'y a pas de paix.

Le Vakit estime que le capital américain trouvera un emploi fécond en Anatolie :

Il s'exprime ainsi :

Bien que nous ne connissions pas le point de vue de la grande assemblée nationale de Turquie, nous pouvons dire dès maintenant que le gouvernement d'Ankara ouvrira à l'intérieur du pays, un vaste champ d'action au capital étranger.

Pour exécuter les travaux publics et d'économie que nous projettions, nous ne disposons malheureusement pas d'un capital national et indigène. Il nous faut assurer dans le pays l'ordre, la justice, la promulgation de lois répondant aux besoins actuels. Quand nous aurons fait cela, les étrangers auront confiance en nous, et, contre les garanties que nous leur fournissons, nous accorderont leur concours financier, sur des bases garantissant à la fois nos droits et leurs intérêts.

Dans cette question, nous répondrons avec sincérité tout d'abord aux offres des Américains qui veulent nous prêter leur assistance.

Il n'y a pas de paix

Dans son article de tête, le Vakit, commentant les déclarations faites

CARLMANN-PÉRA

BAS en MOUSSELINÉE, qualité garantie	Piastres 60
BAS en SOIE avec couture	» 110
CACHE-COLS, tout laine.	» 275
ROBES d'INTERIEUR, tissus des Pyrénées.	» 600
ROBES en Laine tricotée.	» 1125
MANTEAUX en GABARDINE laine, pour dames	» 2250
IMPERMEABLES en GAOUTCHOUC pour dames coupe moderne.	» 1100
CHAPEAUX en TOILE CIRÉE, pour dames haute nouveauté.	» 185
VELOURS de Laine, belle qualité, nuances modernes.	Le mètre: » 250
VELOURS CHIFFON, valeur réelle Lts. 8.	» 525
DRAP de LIT, en toile de coton dim. 165x230	» 175
COUVERTURES de LIT, en coton.	» 150
BOTTES, pour dames en chevreau noir, qual. solide	» 290
CHAUSSURES, pour hommes en box-calf.	» 325

Manteaux pour dames de dernière création.

Loutres en laine et en soie au mètre. — Peaux pour garnitures de manteaux — Doublures.

Jaquettes en laine tricotée, etc., etc.

Mouchoirs, parfumerie maroquinerie, manucures, nécessaires de toilette, et mille articles de première nécessité

GRANDE EXPOSITION DE JOUETS

A l'approche des FÊTES	MAYER	Offre ses OCCASIONS
Jaquettes Golf en Jersey de soie	Manteaux pour Dames Kimono Coupe élégante	Chemises hommes en Zéphir avec deux cols
Ptrs. 700	Ptrs. 850	Ptrs. 200
Bas et Chaussettes	Pantoufles	

Bas noir Victoria	Plrs. 45.—
Bas noir Mousseline	» 57 1/2
Chaussettes Réclame	» 17 1/2
Chaussettes grand teint	» 35.—

Laine semelles en cuir	Plrs. 190
Fournée laine	» 200
Cuir souple voyage avec enveloppe en cuir	» 180

CONFISERIE
Hadji Békir Zadé
Ali Mouhiddin
Rahate Locoume HADJI BEKIR
Dragées HADJI BEKIR
Confiture HADJI BEKIR
Courbarié HADJI BEKIR

Maison Centrale
Baghitché-Kapou, Stamboul
Péra, Grand'rue
Péra, Tépé-Bacni
Kadikeyn
Caire, Pl. de l'Opéra
Alexandrie, rue
Remlekh

Chemin de fer d'Anatolie

Hadjar-Pacha — Ada-Bazar
La direction militaire de l'exploitation du chemin de fer ottoman d'Anatolie porte à la connaissance du public qu'à partir du 21 octobre, le trafic de voyageurs, marchandises et bestiaux, qui s'étend actuellement sur le parcours Hadjar-Pacha à Yaremja sera repris aussi sur le tronçon de Yaremja à Ada-Bazar, aux risques et périls des expéditeurs ou destinataires.

Les voyageurs empruntant les deux tronçons devront se faire délivrer leurs billets de voyage jusqu'à Yaremja contre paiement des taxes y différentes et s'acheter ensuite à cette station de nouveaux billets pour leurs stations de destination.

L'heure des trains mixtes et de marchandises desservant le parcours de Hadjar-Pacha à Ada-Bazar est jusqu'à nouvel avis, fixé comme suit

Train mixte 1004

Hadjar-Pacha-Ada-Bazar

Hadjar-Pacha	départ	9.—
Pendik	(arriv.)	9.45
	(départ)	5.55
Touzla	départ	10.17
Guebzé	«	10.50
Dil-Iskessi	«	11.11
Tavchandjil	«	11.21
Héréké	«	11.41
Yaremja	(arrivée)	12.—
	(départ)	12.30
Dérindjé	départ	12.56
Ismidt	(arrivée)	13.14
	(départ)	13.45
Buvuk-Erb.	«	14.30
Sabandja	«	15.10
Ariifié	«	15.30
Ada-Bazar	arrivée	15.50

Train mixte 1003

Ada-Bazar-Hadjar-Pacha

Ada-Bazar	départ	9.—
Ariifié	«	9.25
Sabandja	«	9.52
Buvuk-Derb.	«	10.25
Ismidt	(arrivée)	10.55
	(départ)	11.25
Dérindjé	départ	11.43
Yaremja	(arrivée)	12.—
	(départ)	12.30
Héréké	départ	12.59
Tavchandjil	«	13.10
Dil-Iskessi	«	13.25
Guebzé	«	14.05
Touzla	«	14.24
Pendik	(arrivée)	14.45
	(départ)	15.—

Hadjar-Pacha arrive 15.45

Pour plus amples renseignements, s'adresser au département commercial Hadjar-Pacha.

Hadjar-Pacha, le 13 octobre 1921.

La Direction militaire de l'exploitation

Gérant Djemil Sioufi, avocat

FEUILLET DU «BOSPHORE» (No. 44)

PRINCESSE LOUISE DE BELGIQUE

Autour des trônes que j'ai vus tomber

Die That ist überall
entscheidend.
GOETHE.
(Suite)

XV**Le drame de ma captivité et mon existence de prisonnière****LE DÉBUT DU SUPPLICE**

J'ai fui et je suis défendue. Mais alors, afin de me reprendre et de m'abattre, on m'a d'abord réduite à la portion congrue, puis on m'a coupé les vivres.

J'avais perdu la meilleure des mères, le Roi, trompé, irrité du reste, parce que, plus politique que je ne l'étais,

il mettait, en ce qui me concerne, les apparences de la correction au-dessus des réalités de la conscience, le Roi se désintéressait du sort cruel fait à sa fille ainée.

Dès mon internement, mes soeurs et le reste de ma famille avaient eu plus d'une raison de régler sur le Roi. Je me vis donc oubliée des miens, qui commettaient cette faute de négliger, pendant des années, de m'aller voir dans ma maison de santé.

Ou j'étais malade ou je ne l'étais pas ! Et m'abandonner, c'était laisser voir que je n'étais pas... C'est une peste !

La pression finit par s'indigner. Alors on vint. Oh ! bien rarement. C'était si pénible et si embarrassant — pas pour moi !

Quand je m'évadai, la pitié affectée fit place à une colère sincère...

Il fallait pourtant que je vive et que je reconnaissasse dans la mesure du possible les services qui m'étaient rendus. Enfin, je fus obligée de plaire. Nouveau crime.

Ah ! ce n'est pas de m'être révoltée contre un mari et contre un mariage devenus «impossibles», qu'on m'en a voulu... Serais-je par hasard la première ?... C'est d'avoir montré cet

esprit déplorable que le monde ne pardonne guère : l'esprit combatif, l'esprit de résistance.

Une femme qui se défend — mal, je le veux bien ; les arcanes de la procédure et les dessous des affaires m'ont toujours échappé — mais qui se défend tout de même infatigablement, pour le principe, pour l'honneur, pour le droit, cette femme est détestable. Elle vient avoir raison, contre les autorités établies ; elle fait scandale. Elle crie : « Je ne suis pas folle ! » Elle crie : « On m'a volée ! » C'est une peste !

Ordinairement, les gens bien élevés qu'on enferme et qu'on dépouille ne font pas tant de bruit. Quoi ! Une Altessé, une fille de Roi, une femme de Prince qui ne veut être ni démente, ni dupe !

Si elle avait en quoi que ce soit de la mesure, elle ne ferait point parler d'elle. Elle serait encore sous les tilleuls de Liedenhof ; et puisqu'elle veut écrire, elle écrirait un livre à la gloire de la justice humaine, en Belgique et ailleurs.

Grand merci ! J'ai ma conscience pour moi. Je n'en démordrai pas. Je pourrais mourir, méconneuve, diffamée, ce qu'elle pouvait avoir.

dépouillée : mon ultime parole sera pour protester.

Ce qu'on me reproche serait à refaire, je le referais. Je n'ai nulle honte de mes « prodigalités » passées.

Grâce à Dieu, mes « victimes » sont toujours rentrées dans leur argent, au contraire.

Je m'estimerais déshonoré si j'avais fait perdre quoi que ce soit de vraiment dû à qui que ce soit. Même les crocodiles, qui n'étaient pas de l'époque antédiluvienne, et par trop démesurés, je ne les ai pas reniés.

Cela dit de mes dépenses, arrivons à ce qu'il m'a abandonné de ma fortune et de ma volonté à mon entourage.

Qu'on ne s'y trompe pas : la diffamation a visé une seule personne, toujours la même, celle, celle à laquelle j'ai voué ma vie comme elle vous la sien. Ses ennemis lui ont prêté les mobiles dont ils étaient animés. Ils n'ont pas voulu voir, ils ont nié qu'elle fut, par sa grandeur d'âme au-dessus des misérables calculs de l'intérêt. En vain elle a jeté dans le gouffre creusé sous nos pas tout ce qu'elle était, tout ce qu'elle avait, tout ce qu'elle pouvait avoir.

Ce sublime renoncement, à haine l'étouffé sous ses hideuses larmes, a sauvé de persécutions dont j'étais l'objet.

À la veille même de leur chute, la monarchie allemande et la monarchie austro-hongroise se croyaient encore tout permis. Les iniquités dont j'ai souffert ne sont qu'un exemple de ce qu'elles osaient faire. Que de crimes, à leur actif, demeurés ignorés ! Et quelle corruption à leur contact !

On sait le début des intrigues où j'ai succombé.

J'étais à Nice avec ma fille. Celle-ci, mon espoir et ma consolation, me fut enlevée, comme je l'ai dit, par son fiancé, partant avec le Prince de Cobourg, au mépris de la parole qu'il m'avait donnée.

Le Prince sentait que j'allais lui échapper définitivement, et, avec moi, la fortune à venir du Roi.

Je divorcerai, pensait-il ; je me marierai.

Divorcer, j'y songeais. Il a bien fallu y venir plus tard.

(à suivre)

GUARANTY TRUST COMPANY OF NEW-YORK

140 Broadway, New-York
Capital sur plus Dollars 40.000.000
Total de l'actif, dépassant Dollars 600.000.000

La Guaranty Trust Company of New-York est une Banque spécialement outillée pour faciliter les opérations de commerce internationales.

Elle possède des sièges à New-York, Londres, Paris, Liverpool, Bruxelles, Le Havre, Anvers, et Constantinople et a, en outre, des affiliations et des relations dans le monde entier, qui la mettent à même de fournir un service financier des plus complets.

Ses fonctions principales comprennent :

Ouverture de comptes courants et de comptes dépôts à terme
Opérations de change
Avances contre Nantissement
Recouvrement d'effets.

Garde de Titres
Achat et Vente de Titres
Ouverture de Crédits Documentaires
Renseignements commerciaux
Emission de chèques et Lettres de Crédit circulaires.

SIEGE DE CONSTANTINOPLE

YILDIZ HAN, Rue Kurekçijler, GALATA
Téléphone : Péra 2600-2604
NEW-YORK LONDRES LIVERPOOL
PARIS LE HAVRE BRUXELLES ANVERS

Liquidation à cause des fêtes

25 Ltqs. Costumes sur mesure. Paletots sur mesure 15 Ltqs.

AU RAFFINÉ

Deut Yol Azi en face de Khédiyal Palace Hôtel, Grand'Rue de Péra

E. C. PAUER & CIE

Siege Central: GÈNES

SUCCURSALES : Milan, Naples, Trieste, Fiume, Prague, Vienne
Budapest, Zurich, Marseille, Barcelone, Smyrne, Samson.

DIRECTION GENERALE POUR L'ORIENT

Erzeroum Han, Stamboul, Téléphone : Stamboul 1175.

Représentants exclusifs des :

J. ARON & Co INC. (New-York)

Exportation de TOUS les produits américains

Unione Steariniera Lanza GÈNES. Les plus grandes fabriques de bougies et savons

J. Pradon et Cie. MARSEILLE. Coloniaux, sucre, riz et tous les produits français.

Santos Amaral Lida LISBONNE. La bien renommée fabrique de sardines et de conserves alimentaires.

Fabriche Galetta de TURIN. Les fameux chocolats « Stelone » biscuits et cacao etc., etc.

Avant de placer vos ordres pour n'importe quel article téléphonez à St. 1175

BANCA ITALIANA DI SCONTTO

Société Anon. Cap. entièrement versé, Lit. 315.000.000
Réserves Lit. 73.000.000

SIEGE SOCIAL A ROME

Sièges, Succursales et Agences dans 150 villes d'Italie
SIEGES A L'ÉTRANGER

Constantinople. — Paris. — Marseille. — Barcelone. — Rio de Janeiro. — Santos Sao-Paulo. — Tunis. — Massaoua (filiale autonome) : Banca per l'Africa Orientale. — New York (filiale autonome) : Italian Discount & Trust Co.

Siege de Constantinople

Rue Voivoda Galata, Téléphone Péra 2113-2114

AGENCE A STAMBOL

Sadikié han, Rue Alâdjâ Hanam Djedessi Téléphone Stamboul 716.

AGENCE A PERA

Grand'Rue de Péra No 355. Téléphone Péra 2550.

Avances contre gages. — Escopments d'effets. — Emission sur l'étranger

— Ouverture de comptes courants. — Réception de dépôts à échéance fixe, à échéances — Toutes autres opérations de Banque.

Saccharine des Usines du Rhône en tablettes

la plus recherchée des Saccharines en Russie et en Perse
Agence Générale et exclusive pour Constantinople
transit et le Bassin de la Mer Noire

Société Commerciale, Industrielle et Financière pour la Russie

SOCIFROS

Rue Voivoda No 7, Galata (vis-à-vis la Banque d'Athènes)

Sous-Agents: GHEKHTMANN & ZLOTOPOLSKY, Rue Voivoda No 7, Bureau

DEMANDEZ PARTOUT LE

Chocolat **TALMONE** au lait

« Le meilleur ! » Le plus riche en Beurre et Lait

Représentant général : MARIO BIGLIOTTA.

Dépôts et Bureau : Mounzâne Nomico Han, 81 Galata Téléphone P. 2907